



No de résolution
ou annotation

CEX du 17 mars 2009
Sujet : 06.01

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2008-2009)
LE 10 FÉVRIER 2009**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 FÉVRIER 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Josyane Desjardins (16)
Marie-Louise Kerneis (7)
Claudette Labre-Do (13)
Catherine Martin (9)
Diane Soucy (4)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M. le commissaire représentant du comité de parents

Luc Joly, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale adjointe
Susan Tremblay, directrice générale
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

SONT ABSENTS

M^{me} Lise Beauchamp-Brisson (18), commissaire.
M. Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

C.E.-03024-02-09



No de résolution
ou annotation

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2009

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes – Validation

10.02 Ouverture d'un compte de banque pour activités pour le SIFD – Afriland First Bank, Yaoundé, Cameroun

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Réfection du système de ventilation VE-35 et travaux correctifs de flocage d'amiante – École de la Magdeleine – Appel d'offres # P8-008-007-08

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Remboursement des frais de déplacement

En suivi.

2. Gymnase de l'école du Tournant

En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2009

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

C.E.-03025-02-09



No de résolution
ou annotation

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2009 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, précise ne pas avoir reçu de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 14 janvier 2009 et se terminant le 3 février 2009.

10.02 OUVERTURE D'UN COMPTE DE BANQUE POUR ACTIVITÉS POUR LE SIFD – AFRILAND FIRST BANK, YAOUNDÉ, CAMEROUN

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir au comité exécutif;

CONSIDÉRANT les contrats réalisés au Cameroun par les Services internationaux et de la formation à distance (SIFD) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT qu'il y a des fournisseurs et des salariés locaux à payer en monnaie locale;

CONSIDÉRANT que la plupart des fournisseurs locaux n'ont pas de compte de banque;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas sécuritaire de circuler avec des sommes d'argent importantes;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a un compte ouvert depuis 2002 à l'Afriland First Bank à Yaoundé au Cameroun et que ce compte sert exclusivement pour des transferts du Cameroun vers le Canada suite à des dépôts effectués au Cameroun;

CONSIDÉRANT l'avis de notre vérificateur externe;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'autoriser Madame Charline Bouchard, directrice des Services internationaux et Formation à distance à ouvrir un compte de banque à l'Afriland First Bank à Yaoundé au Cameroun, banque affiliée à la Banque Nationale du Canada.

Que ce compte de banque soit libellé « Commission scolaire des Grandes-Seigneuries/SIFD Cameroun ».

C.E.-03026-02-09



No de résolution
ou annotation

Que ce compte soit à l'usage exclusif pour les activités de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries/SIFD au Cameroun.

Que ce compte de banque soit libellé en monnaie locale.

Que l'Afriland First Bank achemine directement à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, Service des ressources financières, 1250, boulevard Taschereau, La Prairie, Québec, Canada (J5R 1X2) un relevé mensuel des opérations dans ce compte, ainsi que toutes les pièces justificatives afférentes, ou qu'elle donne accès électroniquement à ce compte.

Que la banque fournisse sur du papier officiel de la banque toutes les informations nécessaires pour que nous puissions effectuer des virements électroniques du Canada vers ce compte.

Qu'il y ait deux signataires autorisés pour ce nouveau compte de banque, soit Madame Charline Bouchard, directrice des Services internationaux et de la formation à distance et une autre personne désignée par la Direction générale.

Que la signature d'un seul des deux signataires autorisés soit requise pour des sorties de fonds en espèces, par chèque, par transfert, etc.

Que les sorties de fonds quotidiennes en espèces soient limitées à un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA.

Que ce compte de banque ait un fonds maximal de trente mille dollars (30 000 \$) canadien.

Que ce compte de banque serve uniquement à payer des factures, des honoraires et les autres dépenses en lien avec les projets autorisés par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Qu'aucun dépôt, autre que les transferts effectués par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne soit fait dans ce compte de banque.

Que le Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries rétablisse le solde du compte à un maximum de trente mille dollars (30 000 \$) sur présentation de factures originales et conformes au moyen de virements électroniques.

Que le Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries puisse prélever toutes les sommes requises sur le solde du compte au moyen de virements électroniques et ceci en toute circonstance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 RÉFECTION DU SYSTÈME DE VENTILATION VE-35 ET TRAVAUX CORRECTIFS DE FLOCAGE D'AMIANTE – ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES # P8-008-007-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

C.E.-03027-02-09



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Joly, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection du système de ventilation VE-35 et les travaux correctifs de flocage d'amiante (vestiaires des garçons et filles) à l'école de la Magdeleine à **Air-Action (1997) Inc.** pour un montant forfaitaire de deux millions six cent trente mille cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt dix cents (2 630 144,90 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 19 janvier 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE
À 19 h 08,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02
D:\Textes\2008-2009\CEX\Procès-verbaux\10 février 2009 - A.14.02.doc

C.E.-03028-02-09